

**SI VOUS NE POUVEZ VOUS DEPLACER LE 19 NOVEMBRE 2022 :  
MODALITES DE RETRAIT DU DIPLOME (jusqu'au 30/04/2022) :**

**1 Vous souhaitez retirer votre diplôme sur place :**

Présentez-vous au Secrétariat scolarité aux horaires\* d'ouverture muni(e) de votre pièce d'identité en cours de validité.

*Attention : la carte d'étudiant n'est pas une pièce d'identité.*

**\*HORAIRES : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30. Mercredi : 10h00 à 12h00**

***Le secrétariat est fermé pendant les vacances scolaires.***

**2 Vous souhaitez retirer votre diplôme par procuration :**

La personne mandatée doit se présenter au Secrétariat scolarité avec :

- une procuration (modèle au verso de ce document),
- la photocopie lisible de votre pièce d'identité (recto verso),
- sa propre pièce d'identité.

**3 Vous souhaitez recevoir votre diplôme par courrier :**

Vous devez envoyer au Secrétariat scolarité :

- 6,5 euros de timbres (ou 6 timbres **tarif lettre prioritaire** uniquement) pour un envoi en recommandé - **Attention ! les timbres à date et les timbres lettres vertes ne sont pas acceptés,**
- un courrier explicatif rappelant **vos coordonnées** (Nom-Prénom, adresse, numéro de téléphone) votre classe en 2020/2021 et la série (générale ou technologique) du baccalauréat passé en juin 2021.

***Félicitations à tous les lauréats 2021 du Lycée Merleau-Ponty !***

## PROCURATION

Je soussigné (e) :

NOM et PRENOM : .....

Né(e) le .....

à .....

Demeurant .....

.....

.....

Autorise le secrétariat scolarité à remettre à :

NOM et PRENOM : .....

Né(e) le .....

à .....

Demeurant .....

.....

.....

mon diplôme du Baccalauréat.

Fait à ....., le .....

Signature :

**Pièce d'identité du mandaté et du demandeur (copie recto verso ) obligatoire**